

Image not found or type unknown



Donation immobilier père/fils

Par **ASSOUS**, le **10/05/2013** à **15:32**

Bonjour,

J'ai une question à propos d'un projet immobilier, je ne connais pas la valeur exacte du bien mais je l'estime à 200 000€.

Le bien appartient actuellement au père et à l'oncle de mon compagnon. Ils souhaitent faire une donation à mon compagnon. Quelles sont les démarches ? Quelle imposition est appliquée ? Est-ce une avance sur succession ?

Ensuite quand le bien appartient à mon compagnon, quelles sont les solutions qui s'offrent à nous pour partager ce bien ? (Mariage, pasce, donation) car nous ferons la rénovation à deux.

Merci.